

## Accueil en entretien:

- \*mardis: 13h30-17h
- \*mercredis: 8h30-11h45 & 13h30-17h
- \*jeudis: 13h30-18h
- \*vendredis: 13h30-17h
- \*Autres créneaux, sur RDV

## RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Maison de l'enfance  
24 rue du stade à Hérimoncourt  
Tél : 03 81 36 76 25

francas.ramherimoncourt@orange.fr

## Les temps d'échanges et de rencontres:

Les mardis, jeudis et vendredis.  
Voir planning en page 2



Bulletin de:  
mai- juin  
2020

# Le journal du relais

## Bonjour Mesdames, Messieurs

Villes concernées: \*Abbévillers \*Communes du Lomont \*Dasle \*Hérimoncourt \*Seloncourt \*Vandoncourt

Journal lisible sur les sites internet municipaux.



Page Facebook: Relais Assistantes Maternelles d'Hérimoncourt .  
Page lisible sans avoir de compte Facebook

Assistante maternelle, en même temps que vous adressez à la PMI la fiche de sortie d'un enfant, pensez à prévenir le RAM que vous êtes disponible, afin que des parents en recherche de places vous appellent en priorité !



monenfant.fr

La réouverture du RAM au public se fera selon les directives du gouvernement et des élus locaux. Je vous informerai par les différents canaux qui nous lient (mail, sms, Facebook) des modalités d'accueil fixées

## Bonjour Mesdames, Messieurs

Beaucoup de choses seront à méditer suite à cette pandémie de Covid 19, c'est clair. En tant qu'éducateur et parents, on pourra retenir ce positionnement éducatif et professionnel, cet apprentissage à la propreté à inculquer:

Ne plus jamais dire à un enfant : « Mets ta main devant ta bouche! »

mais :

« Mets ton coude devant la bouche.!»



Vous pourrez afficher dans votre entrée ou/et dans votre livret d'accueil ces affiches trouvées sur internet..



Merci d'apprendre très tôt à votre enfant à tousser dans son coude et à se moucher.



Cela évitera de contaminer les copains. Merci de votre compréhension!

Création MSH

# Temps de rencontres et d'échanges

Ces animations sont gratuites, sans inscription préalable. L'enfant repartira avec sa production.

Il s'agit de temps conviviaux et d'échanges, **ouverts aux parents et aux professionnelles de la petite enfance**, durant lesquels vous pourrez découvrir des idées d'activité à reproduire chez vous; que vous soyez assistante maternelle, garde à domicile ou parent.

Les activités sont adaptées et adaptables à l'âge de l'enfant. C'est lui qui décidera s'il crée ou s'il préfère aller vers les jeux mis à sa disposition, sans contraintes.

Le relais dispose de tapis d'éveil, d'une chaise haute, d'un micro-onde pour les biberons, d'un parc pour les tout-petits.



Voici les animations prévues. Celles-ci auront lieu selon les directives du gouvernement et des élus locaux. Je vous informerai de leur reprise par les différents canaux qui nous lient (mail, sms, Facebook).

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| Mardi 12 mai<br><b>9H 00</b><br><i>Musiques du monde</i><br>Seloncourt, Bât. la fonderie<br>Animé par Fanny Nicolier  | Mercredi 13 mai<br>Accueil libre<br>Hérimoncourt,<br>locaux du relais | Jeu-di 14 mai<br><b>9H 15</b><br><i>Eveil scientifique</i><br>Blamont, salle du périscolaire<br>Dans l'école | Vendredi 15 mai<br><b>9H 15</b><br><i>Eveil à l'imaginaire</i><br>(projection images relaxantes)<br>Hérimoncourt, locaux du relais |
| Mardi 19 mai<br><b>9H 00</b><br><i>Eveil musical</i><br>Seloncourt, Bâtiment la fonderie<br>Animé par<br>Anne-kim Landoz-Henry                                    | Mercredi 20 mai<br>Accueil libre<br>Hérimoncourt,<br>locaux du relais | Jeu-di 21 mai<br>JOUR FÉRIÉ  | Vendredi 22 mai<br><b>9H 15</b><br><i>Eveil artistique</i><br>Hérimoncourt, locaux du relais.<br>Avec Clémentine Martinez          |
| Mardi 26 mai<br><b>9H 00</b><br><i>Eveil à l'imaginaire</i><br>(projection images relaxantes)<br>Seloncourt, Salle "petit salon"<br>dans gymnase place A. Croizat | Mercredi 27 mai<br>Accueil libre<br>Hérimoncourt,<br>locaux du relais | Jeu-di 28 mai<br>Accueil libre<br>Hérimoncourt,<br>locaux du relais  | Vendredi 29 mai<br><b>9H 15</b><br><i>Eveil culturel</i><br>Hérimoncourt, locaux du relais   |

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| Mardi 2 juin<br><b>9H 00</b><br><i>Eveil musical</i><br>Seloncourt, Bâtiment la fonderie<br>Animé par<br>Anne-kim Landoz-Henry  | Mercredi 3 juin<br>Accueil libre<br>Hérimoncourt,<br>locaux du relais  | Jeu-di 4 juin<br><b>9H 15</b><br><i>Patouilles</i><br>Dasle, salle du périscolaire,<br>dans l'école          | Vendredi 5 juin<br><b>9H 15</b><br><i>Eveil scientifique</i><br>Hérimoncourt, locaux du relais.                            |
| Mardi 9 juin<br><b>9H 00</b><br><i>Musiques du monde</i><br>Seloncourt, Bât. la fonderie<br>Animé par Fanny Nicolier            | Mercredi 10 juin<br>Accueil libre<br>Hérimoncourt,<br>locaux du relais | Jeu-di 11 juin<br><b>9H 15</b><br><i>Eveil culinaire</i><br>Blamont, salle du périscolaire<br>Dans l'école   | Vendredi 12 juin<br><b>9H 15</b><br><i>Eveil culinaire</i><br>Hérimoncourt, locaux du relais.                              |
| Mardi 16 juin<br><b>9H 00</b><br><i>Eveil musical</i><br>Seloncourt, Bâtiment la fonderie<br>Animé par<br>Anne-kim Landoz-Henry | Mercredi 17 juin<br>Accueil libre<br>Hérimoncourt,<br>locaux du relais | Jeu-di 18 juin<br><b>9H 15</b><br><i>Eveil scientifique</i><br>Dasle, salle du périscolaire,<br>dans l'école | Vendredi 19 juin<br><b>9H 15</b><br><i>Eveil culturel</i><br>Hérimoncourt, locaux du relais.                               |
| Mardi 23 juin<br><b>9H 30</b><br><i>Sortie au parc</i><br>Seloncourt, parc de la panse  | Mercredi 24 juin<br>Accueil libre<br>Hérimoncourt,<br>locaux du relais | Jeu-di 25 juin<br>Accueil libre<br>Hérimoncourt, locaux du relais  | Vendredi 26 juin<br><b>9H 15</b><br><i>Eveil artistique</i><br>Hérimoncourt, locaux du relais.<br>Avec Clémentine Martinez |
| Mardi 30 juin<br><b>9H 00</b><br><i>Eveil culturel</i><br>Seloncourt, Bât. la fonderie  |  |  |  |



## Informations professionnelles: PAJEMPLOI SIMULATEUR INDEMNITES

Les textes encadrant cette indemnité ont souvent été sujets à interprétation et peuvent encore l'être, faute de jurisprudence pour le moment. C'est-à-dire qu'aucun procès n'a donné lieu à une interprétation, une précision par un juge, et qui aurait fait que cette question serait réglée dorénavant sur cette base par les juges.

Toutefois, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le site gouvernemental "service-public.fr" a mis place un simulateur pour l'indemnité d'entretien et le centre national Pajemploi a décidé de s'appuyer sur ce simulateur officiel. Il permet de comparer l'indemnité calculée sur la base de la loi n° 2005-706 du 27 juin 2005, l'indemnité conventionnelle et l'indemnité négociée au contrat. Il retient le montant le plus avantageux pour le salarié.

Le montant varie en fonction de la durée d'accueil à partir de 7h42. Cette durée correspond à la limite à laquelle, l'indemnité légale (85% du minimum garanti) est plus favorable que les 2.65€ fixés par la convention collective.

L'indemnité d'entretien ne sera jamais inférieure à 2,65 € (montant fixé par la convention collective), même pour une heure de garde par jour.

Le simulateur prend en compte les heures, mais aussi les minutes travaillées, incrémentées de 5 minutes en 5 minutes

### Comprendre les calculs du simulateur

Le taux journalier de l'indemnité d'entretien varie en fonction du nombre d'heures d'accueil par jour :

- Pour une journée de 9 heures, l'indemnité d'entretien ne peut être inférieure à 85% du minimum garanti (3.65€ au 01/01/2020) soit 3.1025€ ; arrondi obligatoirement au centime supérieur soit 3.11€.

- En deçà de 7 heures et 42 minutes d'accueil par jour, l'indemnité d'entretien ne peut être inférieure à 2.65 € (indemnité conventionnelle), **quel que soit le nombre d'heures** d'accueil.

- A partir de 7h42, l'indemnité d'entretien est proratisée. Pour les calculs de proratisation, le simulateur utilise le montant déjà arrondi au supérieur 3.11€ comme base de calcul et non 3.1025€. Il applique ensuite la règle classique des arrondis.

|                                     |       |      |                                 |
|-------------------------------------|-------|------|---------------------------------|
| Durée de la journée d'accueil       |       |      |                                 |
| Montant de l'indemnité pour ce jour | 2€ 65 | 2€65 | 3€11 / 9h x durée de la journée |

**Pour un journée de 9h 00** : 3.11€

#### Au-delà de 9h

· pour une journée de 10h :

$$(3.11 / 9) \times 10h = 3.455€ \text{ arrondi à } 3.46€$$

· pour une journée de 10h15

$$(3.11 / 9) \times 10h \text{ et } 25 \text{ centièmes d'heure (15 min} \times 100 / 60 \text{ min)} = 3.541€ \text{ arrondi à } 3.54€$$

#### En deçà de 9h

· Exemple pour une journée de 8h

$$(3.11 / 9) \times 8h = 2.764€ \text{ arrondi à } 2.76€$$

· Exemple pour une journée de 7h42

$$(3.11 / 9) \times 7h \text{ et } 70 \text{ centièmes d'heure} = 2.660€ \text{ arrondi à } 2.66€$$

#### En deçà de 7h42

Pour une journée inférieure à 7h42, le montant sera 2.65€ (application de la CCN)

· Exemple pour une journée de 7h41

$$(3.11 / 9) \times 7h \text{ et } 68 \text{ centièmes d'heure} = 2.653€ \text{ arrondi à } 2.65€, \text{ soit un montant équivalent à celui fixé par la CCN.}$$

· Exemple pour une journée de 7h

$$(3.11 / 9) \times 7h = 2.418€ \text{ arrondi à } 2.42€. \text{ Ce montant étant moins favorable que l'indemnité conventionnelle de } 2.65€, \text{ c'est cette dernière qui sera retenue et non } 2.42€$$



## Covid-19: désinfection des locaux

Voici ci-dessous la reproduction de la fiche de recommandation des mesures d'hygiène pour accueillir des enfants élaborée par l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté.

**Ce ne sont ni plus ni moins que les gestes d'hygiènes inculquées dans le CAP accompagnant éducatif (ex-CAP petite enfance) avec une reproduction plus fréquente par jour.** Je connais votre professionnalisme et ne doute pas de votre remise en cause et de votre adaptabilité face à ces gestes habituels de professionnelle de l'accueil d'enfant.

|                        |  |           |
|------------------------|--|-----------|
| Sources :<br>HCSP, OMS | <b>Objet :</b><br><b>Recommandations concernant le nettoyage et la désinfection de locaux utilisés pour l'accueil des enfants en collectivités</b> | Version 1 |
|------------------------|--|-----------|

La maladie liée au coronavirus se transmet entre les individus par les postillons (éternuements, toux) et par contact (avec la bouche, le nez, ou les muqueuses des yeux). La survie du SARS-CoV-2 (COVID) dans l'environnement n'est pas connue mais peut être de quelques heures à plusieurs jours, selon le type de support, l'humidité résiduelle ou encore la température. La transmission des coronavirus à partir de surfaces contaminées n'a pas été prouvée même si elle ne peut être exclue. En complément des mesures barrières habituelles, les recommandations suivantes peuvent être adoptées pour limiter notamment le risque de dispersion du virus par la voie manuportée dans les locaux considérés.

### Nettoyage et désinfection des surfaces

| Recommandations   | Mises en oeuvre  |
|---|--|
| Les sols doivent être nettoyés chaque jour après utilisation des locaux.  | Le nettoyage ou la désinfection des locaux doit être effectué(e) en l'absence de public avec aération permanente des locaux. L'utilisation d'un aspirateur d'un balai doit être proscrite. Porter des gants.   |
| Certaines surfaces plus sujettes à des contacts avec les mains doivent faire l'objet d'une désinfection simple à minima une fois par jour après utilisation des locaux : poignées de porte, interrupteurs, mobilier (surface de tables, bureaux...), robinetterie, etc. | <b>Nettoyage des sols :</b> réaliser un nettoyage humide. Utiliser un produit détergent de nettoyage de qualité A+ (faible émission en ce qui concerne la qualité de l'air).<br><b>Désinfection des surfaces spécifiques</b> (poignées de porte, interrupteurs, mobilier fréquemment utilisé, etc) : utiliser soit de l'eau de javel diluée (1 litre d'eau de javel à 2,6 % + 4 litres d'eau froide), soit un produit virucide répondant à la norme NF 14476 ou encore des lingettes désinfectantes actives contre les virus en référence à la norme NF 14476. |
| Concernant les jouets, il convient d'éviter si possible le partage entre enfant sans désinfection préalable.  | Utiliser un matériel différent pour les sanitaires.<br><br>Laisser sécher avant ouverture des locaux au public.  |

### Lavage des textiles

| Recommandation  | Mise en oeuvre   |
|---|--|
| Il est nécessaire de laver très régulièrement les textiles utilisés (Draps, chiffons, , peluches...) pour éliminer la présence éventuelle de virus. | Laver en machine à 60°C selon un cycle de lavage normal avec un détergent (lessive) classique. |

### Qualité de l'air intérieur

| Recommandation   | Mise en oeuvre  |
|--|---|
| La présence de personnes dans un environnement confiné peut augmenter l'humidité dans l'air (hygrométrie). L'aération régulière des locaux permet de diminuer l'hygrométrie ambiante et de réduire la charge virale susceptible d'être présente. | <b>Aérer</b> plusieurs fois par jour les locaux (au moins 3 fois) en ouvrant les fenêtres au moins 10 minutes à chaque fois.<br>Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de ventilation :<br>- Veiller à ce que les orifices d'entrée d'air et les bouches d'extraction ne soient pas obstrués ;<br>- Vérifier le fonctionnement du groupe moto-ventilateur d'extraction de la VMC. |